

## DEPARTEMENT DES VOSGES - CANTON DE LA BRESSE

## COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE (88 290)



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

N° 01/2023

**Objet : DELEGATION DE FONCTIONS  
A UN CONSEILLER MUNICIPAL  
M Erik GRANDEMANGE**

Le 26 janvier 2023,

Le Maire de la Commune de Saulxures -sur- Moselotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un conseiller municipal lorsque tous les adjoints sont titulaires d'une délégation

Vu mes arrêtés des 29 mai 2020 portant délégations aux adjoints,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à M Erik GRANDEMANGE, Conseiller Municipal

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** à compter du 26 janvier 2023, M Erik GRANDEMANGE est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Politique** sportive en lien avec la Communauté de Communes des Hautes Vosges
- **Politique** culturelle en lien avec la Communauté de Communes des Hautes Vosges

**Il assumera les fonctions suivantes en coordination avec les Adjoints chargés des politiques sportives et culturelles :**

- suivi des études, actions et travaux réalisés dans les domaines délégués
- instruction et suivi des demandes présentées par les particuliers, entreprises et administrations dans les domaines délégués
- relation avec les différents intervenants dans les domaines délégués

**ARTICLE 2** : Le Maire de la commune de Saulxures Sur Moselotte, le Directeur Général des Services, le Trésorier de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Mme la Préfète des Vosges, affiché et publié, et dont une ampliation sera transmise à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,



Hervé VAXELAIRE